



Recherche de succession à la suite du décès de mon papa

Par **veronique**, le **02/11/2008** à **17:19**

bonjour à vous,voilà, mon papa est décédé le 1 aout 2008,ses comptes etaient gérés par ma mere,depuis presque 10 ans,car atteint de la maladie d'alzeimer.

bien avant d'etre malade ils nous avait confie avoir fait le necessaire pour nous ses enfants,mais nous n'avons rien trouver à moins que ma mere nous est caché quelques choses,elle ne veut pas prendre de notaire disant qu'il n'y a pas de succession ,donc pas besoin de notaire.je voudrais que vous me donniez des conseils la recherche de succession par un notaire est elle obligatoire apres le deces d'un parent, et si moi je veux prendre un notaire pour faire des recherches, combien cela me couterait il???

merci pour votre reponse...

Par **Marion2**, le **02/11/2008** à **17:24**

Bonsoir,

S'il y a un bien immobilier, un notaire est obligatoire.

Vous pouvez contacter un notaire et lui demander le coût éventuel pour des démarches de sa part. Le premier conseil est gratuit.